



## Vente et achat de terrain mairie-particulier

Par **gonzo**, le **25/06/2009** à **15:03**

Bonjour,

Nous avons acquis un terrain il y a deux mois pour y faire construire notre maison ( sommes aux fondations). Nous avons un servitude d'accès pour rentrer sur notre terrain car la mairie a fait prehomption sur le devant de notre parcelle car elle avait un projet de giratoire.

Pour des raisons finnancières, ce projet est tombé à l'eau car la mairie n'a même pas 1/3 de la somme et se dirige vers des ralentisseurs.

Par contre, la mairie se retrouve avec un terrain de 495m2, qu'elle ne peut entretenir car elle n'a pas d'employés faute de revenus ( commune de 150 habitants) et qui lui a été concédé gratuitement par le propriétaire.

Nous avons demandé à la mairie la possibilité de récupérer la moitié de ce terrain , car de ce découpage nous avons un arrondi sur toute l'entrée de la maison et pas évident pour y faire notre clôture.

La mairie vient de nous avertir qu'elle voulait nous laisser 285m2 à 16euros le m2. Sachant, qu'elle a eue gratuitement ce terrain, a t-elle le droit de nous en demander 16 euros?

Nous voulions le racheter à 8 euros maxi car ce terrain ne peut servir à personne hormis à nous.